# Règlement # 13

# Politique en matière de réseaux sociaux

**Énoncé de politique**

Judo Canada (JC) et Judo Québec (JQ) reconnaissent que les réseaux sociaux constituent pour la collectivité du judo une plateforme idéale pour entrer en relation avec des pairs, partager des pensées et des idées, discuter des enjeux actuels, et poser des questions.

JQ n'a aucunement l'intention de nuire à liberté de parole ou d'empêcher quiconque d'exprimer et de partager ses idées et opinions; cependant, dans certaines situations des messages trompeurs, diffamatoires, désobligeants ou injustes peuvent être affichés, ce que soit intentionnellement ou par inadvertance, et les conséquences de tels affichages peuvent potentiellement s'avérer de grande portée et graves.

**Raison d’être**

La politique en matière de réseaux sociaux de JQ a pour objet de protéger JQ et tous ses membres (provinciaux et individuels), athlètes, membres du personnel et bénévoles, contre tout message en ligne inexact, diffamatoire, dénigrant et (ou) inapproprié de quelque manière que ce soit, pouvant potentiellement nuire gravement à JQ en tant qu'organisme, ou à un quelconque individu associé à JQ sur un plan personnel.

**Application**

1. JQ reconnaît que les réseaux sociaux offrent une plateforme unique facilitant l'amorce et la tenue de discussions interactives permettant à la collectivité du judo d'échanger et de partager des informations.

L'utilisation des réseaux sociaux par les membres, athlètes, membres du personnel et bénévoles de JQ peut potentiellement causer des risques nuisant à la confidentialité des informations de JQ, et (ou) à ses propriétés, à sa réputation, et peut même mettre en péril le respect de ses obligations légales.

1. En considération de ces facteurs, tous les membres (provinciaux et individuels), athlètes, membres du personnel et bénévoles de JQ doivent toujours respecter la politique de JQ en matière de réseaux sociaux quand ils participent à, ou utilisent de quelque manière que ce soit, des réseaux sociaux ou sites Web de réseautage, qui existent actuellement ou pourront exister dans le futur, incluant sans toutefois s'y limiter : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube, Pinterest, Tumblr, Snapchat, Periscope, Google+, Flickr, Tumblr et les blogues de quelque type que ce soit.

La participation comprend la soumission, l'envoi, la réponse ou la participation à un quelconque message ou affichage sur Internet.

1. Le non-respect de la politique de JQ en matière de réseaux sociaux pourra entraîner des sanctions de la part de JQ contre tout membre (provincial et individuel), athlète, membre du personnel, et bénévole, conformément à la présente politique.

Le non-respect de cette politique pourra aussi entraîner des poursuites au civil et (ou) au criminel, de la part de de JQ contre tout membre (provincial et individuel), athlète, membre du personnel, lorsque cela s’applique.

1. JQ se réserve le droit de demander à tout membre (provincial et individuel), athlète, membre du personnel, ou bénévole de retirer tout message, affichage, commentaire ou toute autre soumission à un média social, considéré comme ne respectant pas la présente politique. Tout manquement à obéir à la demande de retrait de JQ pourra entraîner l'imposition de mesures disciplinaires.
2. Pour garantir le respect de sa politique en matière de réseaux sociaux, JQ se réserve le droit de réviser, surveiller et intercepter tout affichage sur un média social, qui fait référence à JQ et (ou) à un de ses membres (provinciaux et individuels), athlètes, membres du personnel ou bénévoles.

 En acceptant de respecter la politique de de JQ en matière de réseaux sociaux, tous les membres (provinciaux et individuels), athlètes, membres du personnel et bénévoles consentent à cette surveillance.

6. Lorsqu'ils utilisent les réseaux sociaux, les membres (provinciaux et individuels),
 athlètes, membres du personnel et bénévoles de JQ doivent :

* 6.1 s'abstenir d'afficher des messages ou contenus à caractère racial, discriminatoire, incendiaire, diffamatoire, désobligeant, abusif, menaçant ou obscène, à propos d'autrui, incluant sans toutefois s'y limiter :
* i. Judo Québec
* ii. ses membres (provinciaux et individuels), athlètes, membres du personnel, et bénévoles;
* iii. les commanditaires et partenaires de Judo Québec.
* 6.2 s'abstenir d'afficher des messages ou contenus qui ont le potentiel de nuire, directement ou indirectement, au nom, à la marque de commerce ou à la réputation de JQ;
* 6.3 exprimer clairement, dans des messages ou contenus qui révèlent leur affiliation à JQ, qu'ils parlent en leur propre nom et que leurs opinions ne représentent pas celles de Judo Québec
* 6.4 s'abstenir d'utiliser les marques de commerce, logos, noms de marque, slogans ou toute information confidentielle ou propriété de JQ, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de JQ de le faire.
1. Judo Québec s'engage à respecter intégralement :
	1. - toutes les lois;

7.2 demandes des gouvernements ou autres autorités de règlementation;

7.3 décisions des tribunaux ou autres autorités juridiques ou juridictions légitimes, ordonnant à Judo Québec de divulguer l'identité et (ou) l'emplacement de tout membre (provincial et individuel), athlète, membre du personnel ou bénévole qui a affiché du contenu contraire aux exigences de la présente politique.

Judo Québec pourra transmettre à la police ou à toute autre autorité gouvernementale, des renseignements personnels relatifs aux membres (provinciaux et individuels), athlètes, membres du personnel ou bénévoles, si on le lui demande dans le cadre d'une enquête impliquant des soupçons d'activités illégales.

**LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX MEILLEURES PRATIQUES D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX**

**VOUS DEVEZ** :

• profiter des réseaux sociaux pour entrer en liaison avec, et fournir des mises à jour à un large public;

• passer en revue les paramètres d'accès à vos comptes pour bien comprendre qui y a accès;

• être conscients que la plus petite indiscrétion, le plus petit commentaire bizarre, ou la blague la plus bête, ont le potentiel de mener à la controverse ou d'engendrer une publicité négative;

• vous poser la question, avant chacun de vos affichages : « Est-ce que je serais à l'aise de dire cela à la télévision? ». Et si vous avez un doute quelconque à ce sujet, n'affichez pas ce message.

**VOUS NE DEVEZ PAS :**

• vous servir des réseaux sociaux pour émettre des griefs personnels à l'encontre d'une personne ou d'une organisation. Vous devez plutôt communiquer directement avec la ou les personnes concernées pour leur faire part de vos préoccupations, ou communiquer par courriel avec Judo Québec à l'adresse suivante : info@judo-quebec.qc.ca

• formuler de commentaires trompeurs qui énoncent une opinion comme un fait accompli;

• afficher des photos que vous n'avez pas prises personnellement, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de les publier de la part du photographe qui les a prises;

• afficher des commentaires non vérifiés ou non étayés par des faits, qui ont le potentiel d'être nuisibles ou diffamatoires;

• afficher ou partager des informations sensibles à propos d'une personne ou d'une organisation, avant que la source officielle ne les ait émises.

*Conforme à la politique de Judo Canada sur l’utilisation des médias sociaux, Octobre 2017*